



Changement prestataire site internet
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 28 juin

L'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etai^{ent} présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoint^s au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN,
Conseillers Municipaux.

Etai^{ent} absents :
Didier HIMPE donne pouvoir à Hervé RENAULT
Aurore BOUCHENEZ donne pouvoir à Michel VERPLAETSE

Mme Sylvie DARAS, est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que notre contrat avec Réseau des Communes arrive à expiration prochainement.

Le contrat actuel pour l'année 2021 est de 280,80€.

L'Adico nous propose un contrat pour une durée de 4 ans.

- 1^{ère} année 400€ HT comprend le nouveau site internet
- 2 ,3 et 4^{ème} année à 200€ HT par ans

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'Adico pour une période de 4 ans.

D'ENVOYER un courrier à la société Réseau des Communes, pour ne pas renouveler ces prestations pour l'année 2022 -2023.

Fait à ROBERVAL
Le 01 juillet 2022

Michel VERPLAETSE
Le maire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

Le Maire